

DÉCISION 270 / 2024

RELATIVE A LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LE PASSAGES TRANSFESTIVAL ET LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE L'EUROMETROPOLE DE METZ

Nous soussigné, Patrick THIL, Conseiller Délégué de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020 par lequel Monsieur THIL, Conseiller Délégué « Etablissements culturels », a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « signer les conventions de partenariat sans échange financier direct ou portant sur un échange financier direct entre les parties d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € TTC dans la limite des crédits inscrits au budget »,

CONSIDERANT la mission de développement de la vie musicale dans le périmètre de l'Eurométropole de Metz et de la région Grand Est, remplie par le Conservatoire à Rayonnement Régional Gabriel Pierné de l'Eurométropole de Metz,

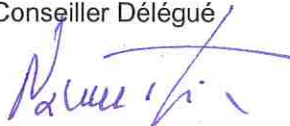
CONSIDERANT la signature de plusieurs conventions précédentes portant sur le même objet.

DÉCIDONS :

- De signer la convention relative au partenariat culturel entre le Passages Transfestival et le Conservatoire à Rayonnement Régional de l'Eurométropole de Metz.

Fait à Metz, le 29 mai 2024

Pour le Président
Le Conseiller Délégué



Patrick THIL
Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller Départemental de la Moselle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240529-Decis270-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation





CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

D'une part,

METZ METROPOLE

Etablissement public de coopération intercommunale

Domiciliée : 1 place du Parlement de Metz – CS 30353 – 57011 METZ CEDEX 1

Représentée par Monsieur Patrick THIL, Conseiller Délégué aux Établissements culturels, habilité à signer par arrêté du Président en date du 15 juillet 2020,

Ci-après dénommée « L'Eurométropole de Metz »,

et d'autre part

PASSAGES TRANSFESTIVAL

Adresse administrative : 12, rue des Trinitaires – 57000 Metz

Adresse de correspondance : 10, rue des Trinitaires – 57000 Metz

Téléphone : 03 87 17 07 06

SIRET : 518 807 854 00014– Code NAF : 9001Z

Licences 2 et 3 : – LD-22-6873 – LD-22-6871

Représenté par Monsieur Benoît Bradel, en qualité de directeur

Ci-après dénommé " Passages",

PREAMBULE

Le Conservatoire « Gabriel Pierné », Conservatoire à Rayonnement Régional de l'Eurométropole de Metz (CRR) est un établissement d'enseignement et de pratique de la musique, de la danse et du théâtre. Labellisé par le ministère de la Culture sur le plan pédagogique et artistique, il fait partie depuis 2004 des équipements culturels de l'Eurométropole de Metz.

Ouvert à tous, aux enfants à partir de 4 ans comme aux adultes, aux amateurs comme aux futurs professionnels, le conservatoire accueille chaque année plus de 1600 élèves répartis dans une soixantaine de disciplines pour y suivre un enseignement de qualité.

Dans un esprit constant d'ouverture et d'innovation pédagogique, le Conservatoire de l'Eurométropole de Metz propose des formations diversifiées (parcours découverte, diplômant, accompagné...) et les pratiques collectives y ont une place prépondérante. Largement inscrite dans une dynamique territoriale, son action concerne également le public scolaire, le milieu hospitalier, la petite enfance...

Établissement de sensibilisation et de formation, il s'impose comme une structure de création et de diffusion en participant activement à la vie artistique de la métropole et au-delà. Plus de 250 animations sont organisées chaque année, dont une grande partie en collaboration avec les structures culturelles du territoire.

Passages Transfestival

Sous la direction de Benoît Bradel depuis 2020, Passages Transfestival porte un projet artistique transdisciplinaire, plaçant la création innovante et multiforme à la première place. Passages Transfestival oriente son projet à chaque édition vers une zone géopolitique identifiée et remarquable, qu'elle soit transcontinentale ou transeuropéenne.

Passages Transfestival, dans la continuité de ses origines, se propose d'être un espace de transmission : accompagnement de projets en production & en résidence et s'inscrivant dans un réseau international et hexagonal de soutien et de coopération qui repense ses pratiques économiques et sociales.

Passages Transfestival se veut, avant tout, un espace où les questionnements artistique, anthropologique et politique s'entremêlent, se cherchent et se répondent

En 2024, Passages s'associe de nouveau au Conservatoire pour l'édition Archipelago. Cette nouvelle édition festive se déroule aux 4 coins de la ville de Metz et de sa métropole, du 10 au 26 mai. Celle-ci aura pour thématique principale l'insularité : presqu'îles, îlots, îles, archipels et petits pays, les artistes croisent leurs origines et leurs pratiques du Cap-Vert à Mayotte, de Tahiti à Cuba en passant par le Japon et les Antilles. Ils naviguent aussi du Brésil au Rwanda en traversant la Suisse, cette île nichée au cœur de l'Europe, qui sera l'invitée spéciale du Transfestival avec la collaboration exceptionnelle du Centre culturel suisse, via plus d'une trentaine de spectacles transdisciplinaires, rencontres, concerts, projections, ateliers...

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre l'Eurométropole de Metz et Passages pour des actions pédagogiques à destination des élèves du conservatoire.

Les actions pédagogiques identifiées sont les suivantes :

Calendrier des interventions

- **Mise à disposition de l'Auditorium du CRR**
 - Samedi 11 mai de 13h à 18h
 - Concert D'Incise à 16h (durée : 1 heure).

- **Sortie pédagogique des classes de danse du conservatoire pour 24 élèves**
 - Vendredi 17 mai 2024 à 14h au QG du Transfestival
 - MÉGASTRUCTURE de Sarah Baltzinger et Isaiah Wilson
 - Réservation de 20 places : 18 élèves du département danse accompagnés de 2 enseignants.

ARTICLE 2 : Engagements des parties

Les partenaires s'engagent à mettre tout en oeuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

2.1. Engagements de Passages

- Prendre en charge l'organisation et la bonne mise en oeuvre des spectacles,
- Assurer, en qualité d'employeur, les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, des intervenants attachés aux opérations objets de la présente convention, ainsi que les défraiements.
- Prendre en charge le déplacement du matériel, la logistique technique, l'accueil public pour le concert du 11 mai au CRR.

2.2. Engagements de l'Eurométropole de Metz

Pour le concert du 11 mai à l'auditorium du CRR

- Mettre à disposition l'auditorium de 13h à 18h dont l'accès sera libre et gratuit pour tous les publics,
- Libérer intégralement le plateau pour la représentation et mettre à disposition un éclairage scène en plein feu, une table et une chaise,
- Mettre à disposition un technicien du CRR durant le temps de présence de Passages à l'auditorium aux heures précitées,
- Permettre au véhicule de Passages de stationner sur le parking du CRR toute la journée (du déchargement à 11 heures, au retrait de matériel vers 17h).

Pour la sortie pédagogique du 17 mai au QG

- Prendre en charge la facture pour la sortie pédagogique des classes de danse au spectacle MÉGASTRUCTURE de Sarah Baltzinger et Isaiah Wilson, réservation de 18 places au tarif de 5€ la place et 2 places gratuites pour les enseignants.

Passages et l'Eurométropole de Metz s'engagent par ailleurs à respecter et faire respecter par les personnes dont elles sont responsables l'ensemble des règles régissant le fonctionnement de la structure d'accueil et à se conformer aux instructions qui lui seront données.

ARTICLE 3 : Communication

Les partenaires s'engagent à mentionner le partenariat sur tout document de communication portant sur l'objet de la présente convention, via notamment l'apposition de leurs logos respectifs.

Conservatoire de l'Eurométropole de Metz



Transfestival passages

Passages et l'Eurométropole de Metz se réservent le droit d'utilisation de tous les supports publicitaires à valeur non commerciale (photographies, émissions d'informations radiophoniques ou télévisées d'une durée de trois minutes au plus), avec l'autorisation préalable des personnes photographiées ou filmées.

ARTICLE 4 : Responsabilités - Assurances

Les élèves impliqués par ces interventions demeurent sous la responsabilité du Conservatoire de l'Eurométropole de Metz durant les manifestations.

ARTICLE 5 : Reports - Annulations

Passages et l'Eurométropole de Metz se réservent le droit, en cas de force majeure ou de problème grave lié au déroulement de leur activité propre ou du déroulement des animations, de modifier, reporter ou annuler tout ou partie de l'action décrite à l'article 1. En cas de report ou d'annulation, seules les séances ayant déjà eu lieu seront facturées.

Toute modification des dispositions de la présente convention interviendra par voie d'avenant.

ARTICLE 6 : Résiliation

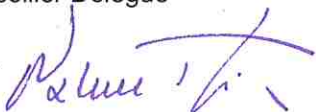
Si pour une cause quelconque résultant du fait de l'une ou l'autre des parties, la présente convention n'était pas appliquée, l'autre partie aura la possibilité de résilier la convention, après avoir entendu les motifs de son cocontractant, sans préavis ni indemnité.

ARTICLE 7 : Litiges

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige. Le dépôt d'un tel recours peut être opéré par voie électronique à partir du site de téléprocédure : www.telerecours.fr.

Fait à Metz, en deux exemplaires originaux, le 21 mai 2024

Pour Metz Métropole
Pour le Président,
Le Conseiller Délégué



Patrick THIL

Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux
cultes
Conseiller départemental de la Moselle

Pour Passages Transfestival



Benoît Bradel

Directeur de Passages Transfestival